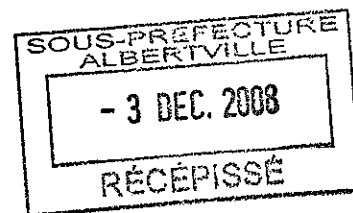


**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 12 Novembre 2008

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 17
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS
- AYANT DONNE POUVOIR : 1
- REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : 1

Le Lundi 24 Novembre 2008 à 19 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Les Chapelles, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Daniel PAYOT, Mathieu FOURNET, Mesdames Dominique HYVERT-PELLEGRIN, Laurence BOCIANOWSKI (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles)
Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)
Monsieur Jean-Louis GRAND (Sééz)
Messieurs Raymond BIMET, Jean-Louis OTTOBON, Jean-Louis AUGAGNEUR (Sainte-Foy-Tarentaise)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD, Albert REVIAL (Villaroger)
Messieurs Olivier ZARAGOZA, Hervé GENET, Boris MOUGEL (Tignes)
Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS, Michel BOBBI (Val d'Isère)
Messieurs Marc BAUER et Michel BOBBI (absents lors du vote des délibérations 2008-78 et 2008-79)

ETAIT EXCUSEE : Madame Christiane JAYMOND (pouvoir à Jean-Louis GRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN

**N° 2008-79 - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION POUR
L'INTERVENTION D'ENSEIGNANTS DE L'ECOLE DE MUSIQUE
DE HAUTE-TARENTEAISE AUPRES DU SIVOM DE MOUTIERS ET
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'AIME**

Monsieur le Président indique que les écoles de musique de Tarentaise sont aujourd'hui confrontées à un défi majeur : sédentariser sur le territoire des enseignants qualifiés.

Dans cette perspective, le Conseil Général souhaite, au travers du schéma départemental des enseignements artistiques, favoriser l'émergence de pôles emploi sur le territoire de la Savoie. En effet, une partie des subventions jusqu'alors versées par le Conseil Général seront subordonnées à la création de ces bassins d'emploi.

Ainsi, afin de réduire les procédures administratives et d'assurer à ces enseignants un volume horaire convenable par un seul employeur et dans un souci de bonne gestion de l'argent public (économie d'échelle), la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise met à disposition, à titre onéreux :

- de la Communauté de Communes du Canton d'Aime, un enseignant de formation musicale à raison de 3 heures par semaine (Monsieur Philippe GRANGEON),
- du SIVOM de Moûtiers, un enseignant de saxophone à raison de 3 heures 30 par semaine (Mademoiselle Soélie MINSTER-MUGNIER).

Les conditions de cette intervention sont précisées dans les conventions jointes en annexe 2 de la note de synthèse.

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'approuver ces conventions et de l'autoriser à les signer.

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- **APPROUVE** les conventions de mise à disposition pour l'intervention d'enseignants de l'Ecole de Musique de Haute-Tarentaise auprès du SIVOM de Moûtiers et de la Communauté de Communes du Canton d'Aime.
- **AUTORISE** le Président à signer ces documents.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

